

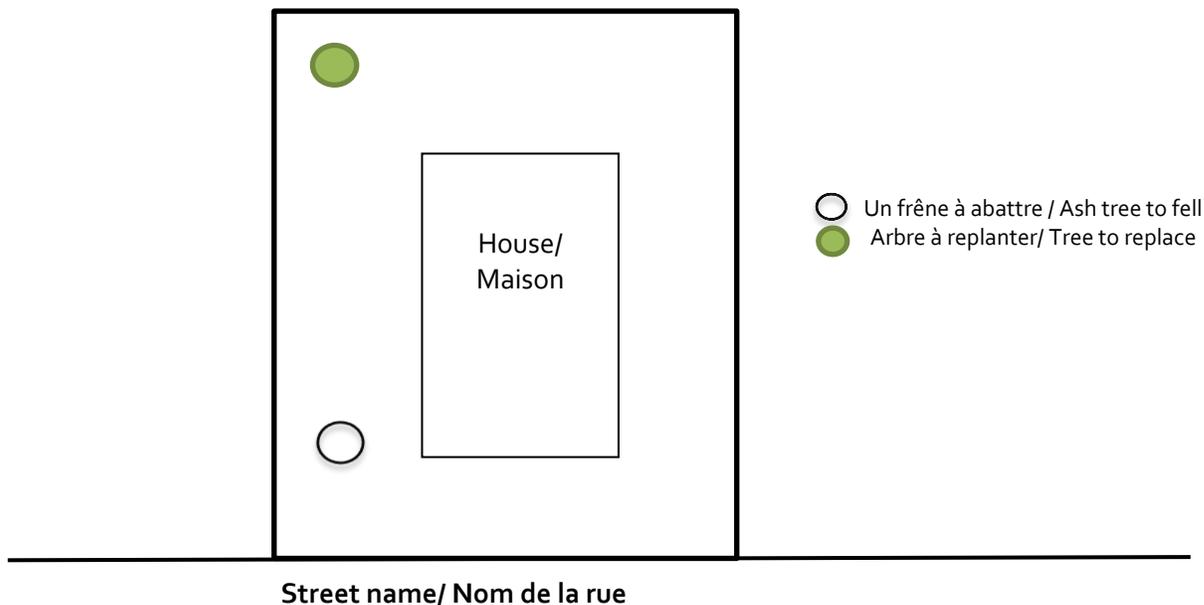


## ABATTAGE D'ARBRE – LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

- 1- Formulaire dûment rempli et signé par le propriétaire du terrain ou son représentant
- 2- Lettre d'autorisation ou une procuration si le requérant représente le propriétaire
- 3- S'il s'agit d'une copropriété, une lettre d'autorisation de l'association des copropriétaires
- 4- Un plan indiquant la localisation des arbre(s) à abattre et l'emplacement des arbres de remplacement. Le remplacement est exigé pour les frênes (voir l'exemple de plan de localisation et de remplacement en bas de la page)
- 5- Photographies en couleur de l'état actuel de(s) arbre(s) qui font l'objet de l'abattage
- 6- Si l'arbre est en santé et l'abattage est nécessaire pour motifs de structure, maladie ou dommages, soumettre un rapport d'arboriculteur sur l'état d'arbre, incluant:
  - La localisation et l'essence des arbres sur le terrain et celles qui font l'objet de l'abattage
  - Les raisons de l'abattage
- 7- Frais applicables (\$10.00 par arbre). Pas de frais applicables pour l'abattage de frênes.

**Important :** Soyez avisé(e) que nous n'acceptons pas les demandes par courriels. SVP, déposer votre demande dans la boîte postale qui se situe devant l'immeuble des travaux publics, situé au 300 rue Surrey.

### Exemple de plan de localisation et de remplacement :



Veillez noter que selon la nature et la complexité du projet, la Ville de Baie d'Urfé se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir une meilleure compréhension du projet et d'assurer sa conformité à toute réglementation applicable.